**OCOM M108.01 – ADOPTER LES POSITIONS GARDE-À-VOUS, EN PLACE REPOS ET REPOS**

1. **Rendement** : Adopter les positions garde-à-vous, en place repos et repos

2. **Conditions :**

   a. Éléments fournis :

      (1) les commandements;

      (2) de la supervision,

      (3) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : Aucun.

   c. Conditions environnementales : Une salle d'exercice militaire ou un terrain de parade extérieur lorsque les conditions météorologiques sont favorables.

3. **Norme** : Conformément à la publication A-DH-201-000/PT-002, *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*, le cadet doit adopter les positions d'exercice militaire suivantes :

   a. la position garde-à-vous,

   b. la position en place repos,

   c. de la position en place repos à la position garde-à-vous,

   d. la position repos,

   e. de la position repos à la position en place repos.

4. **Points d'enseignement** :

| PE | Description | Méthode | Durée | Réf |
|---|---|---|---|---|
| PE1 | Expliquer et démontrer les mouvements, puis demander aux cadets d'adopter la position du garde-à-vous. | Démonstration et exécution | 5 min | A0-002 (p. 2-1 et 2-3) |
| PE2 | Expliquer et démontrer les mouvements, puis demander aux cadets d'adopter la position en place repos. | Démonstration et exécution | 5 min | A0-002 (p. 2-3) |
| PE3 | Expliquer et démontrer les mouvements, puis demander aux cadets d'adopter la position garde-à-vous à partir de la position en place, repos}. | Démonstration et exécution | 5 min | A0-002 (p. 2-3 et 2-4) |
| PE4 | Expliquer et démontrer les mouvements, puis demander aux cadets d'adopter la position repos. | Démonstration et exécution | 5 min | A0-002 (p. 2-5) |
| PE5 | Expliquer et démontrer les mouvements, puis demander aux cadets d'adopter la position en place, repos à partir de la position repos. | Démonstration et exécution | 5 min | A0-002 (p. 2-6) |



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PG-002/A-CR-CCP-601-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

5. **Durée** :

| | | |
|---|---|---|
| a. | Introduction et conclusion : | 5 min |
| b. | Démonstration et exécution : | 25 min |
| c. | Total : | 30 min |

6. **Justification** : La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour la présente leçon parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer la compétence que le cadet doit acquérir tout en donnant aux cadets l'occasion de mettre la compétence en application sous supervision.

7. **Documents de référence** : A0-002 A-DH-201-000/PT-002, Directeur - Histoire et patrimoine 3-2. 2006 *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, ON, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction** : Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, RPJ, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage :** Aucun.

10. **Modalités de contrôle** : Aucune.

11. **Remarques** :

    a. Il est recommandé qu'une rétroaction soit donnée aux cadets tout au long des répétitions de l'exercice militaire, des soirées d'instruction et des cérémonies. Toute rectification doit être apportée sur-le-champ pour éviter que de mauvaises habitudes ne persistent.

    b. Des instructeurs adjoints peuvent être requis pour cette leçon.



Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-601/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-601-PG-002/A-CR-CCP-601-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.